

*COLLOQUE POLONO-FRANÇAIS
SUR
L'ÉTAT ET LA SOCIÉTÉ. LA FRANCE ET LA POLOGNE 1981 - 1985*

Les 15 et 16 juillet 1985 s'est tenu à Paris un colloque consacré à une analyse comparative des rapports entre l'État et la société tels qu'ils ont évolué en France et en Pologne entre 1981 et 1985. C'était la continuation de la rencontre qui avait eu lieu à Varsovie, les 9 et 12 octobre 1981, avec la participation de professeurs de l'Université de Varsovie et de l'Université Paris I (Sorbonne-Panthéon)¹. Dans les rapports français avaient alors été abordés des sujets tels que l'évolution de la position du président dans le système politique de la France, les changements dans le système des partis, les rapports entre le président, le gouvernement et le parlement, l'analyse du comportement de l'électorat. Les rapports polonais portaient sur les changements intervenus dans l'esprit de la société et leur influence sur les institutions politiques et juridiques en Pologne. Le débat était axé sur les questions telles que l'étiologie et les caractéristiques de la protestation ouvrière de 1980 en Pologne, la spécificité des transformations sociales et politiques, le rôle des symboles dans la formation d'attitudes politiques, la recherche de nouveaux procédés de solution des conflits sociaux par le Parti Ouvrier Unifié Polonais, les succès et les échecs du parlementarisme polonais, la dynamique des transformations du système des partis, le rôle des syndicats dans le système socio-politique, le rôle de l'Église face aux conflits sociaux. La période qui s'était écoulée depuis le colloque de 1981 a apporté de nombreux changements institutionnels dans plusieurs domaines : le

¹ *Conférence scientifique polono-française au sujet de révolution des systèmes politiques en Pologne et en France* (P. Wi n e z o r e k), « Droit Polonais Contemporain », 1982, n° 1/2 (53/54), pp. 82 et suiv.

renforcement de la coalition des partis politiques, une nouvelle approche du principe de publicité de la vie publique, l'accroissement du rôle de la Diète en matière de législation et de contrôle, l'abandon progressif du système d'injonctions et de réglementation, le renforcement de l'autonomie des entreprises, de la position de l'auto-gestion ouvrière et des syndicats, la consolidation du principe de décentralisation dans le fonctionnement des conseils du peuple. Il convient également de souligner la reconnaissance par la Constitution et le Code civil du caractère durable de la propriété individuelle paysanne, et la tendance à l'institutionnalisation de la coopération entre l'État et l'Église.

Les rapports polonais présentés à Paris ont été l'oeuvre des mêmes auteurs qui avaient participé au colloque de Varsovie. Bien qu'ils aient concerné une autre problématique, la question se posait naturellement dans quelle mesure les opinions de leurs auteurs de 1981 avaient résisté à l'épreuve du temps.

Il s'avère après 4 ans que l'évolution des événements avait largement confirmé les thèses formulées dans les rapports et au cours du débat.

Les rapports présentés à Paris s'appuyaient non seulement sur la législation en vigueur, mais aussi sur les enquêtes concernant la culture politique en Pologne, effectuées sous la direction de F. Ryszka et S. Gebethner. Ils ont confirmé l'opportunité de traiter dans leur ensemble la question des conditions historiques, la sociologie politique, le droit constitutionnel, la relation entre la législation et les rapports socio-économiques.

Dans un rapport sur le rôle du Parti Ouvrier Unifié Polonais dans la formation des rapports entre l'État et la société (1981 - 1985), L. Lustacz s'est concentré sur deux problèmes : 1° l'édification de l'entente nationale qui présuppose le renoncement au mythe de « l'unité morale et politique » et la reconnaissance du caractère pluraliste de la société, tant dans la sphère socio-économique qu'idéologique ; 2° la socialisation du pouvoir d'État, qui trouve son reflet dans la sphère politique autant que dans la gestion de l'économie nationale. Cependant, la mise en oeuvre de ces idées ne saurait signifier l'acceptation du pluralisme politique conçu comme « un libre jeu des forces politiques, impliquant la lutte de divers groupements politiques pour le pouvoir dans l'État ».

S. Ehrlich, qui ne pouvait participer au colloque pour des raisons de santé, a envoyé un rapport sur les origines des événements de 1980, donnant une analyse des phases successives du conflit s'accroissant en 1981, ainsi que de la diversification à l'intérieur de « Solidarité » et au sein du Parti Ouvrier Unifié Polonais. L'auteur y explique pourquoi la protestation de la classe ouvrière en août 1980, qui se situait « dans le cadre du système et de la légalité », avait, à la charnière des mois de février et de mars 1981, commencé à se transformer en une confrontation inéluctable avec le système politique existant. Le rapporteur a tenté d'expliquer pourquoi une chance réelle de compromis fut gâchée en 1981.

F. Ryszka a débattu, dans un vaste contexte historique, des sources des déchirements internes de la nation polonaise et d'autres nations européennes et a ensuite exposé les effets de l'enracinement du stéréotype du « catholicisme polonais », confronté la mythologie du romantisme avec les divisions de classe dans la Pologne de l'entre-deux-guerres. Le rapporteur a aussi parlé des mythes engendrant l'idée de « l'unité morale et politique » après octobre 1956 et après décembre 1970, pour relater ensuite les tentatives de réunir le peuple polonais autour de nouveaux mythes et symboles après les événements d'août 1980, et a terminé par une vision d'entente nationale qui s'était dessinée à la lumière des sondages de l'opinion publique, effectués en 1984.

S. Gebethner a exposé l'état des esprits en Pologne sur la base des enquêtes sur la culture politique. Il résulte de ces enquêtes que la population polonaise s'y entend de mieux en mieux en réalités de l'économie nationale, en tensions sociales existantes et aussi en moyens de leur solution par le Parti Ouvrier Unifié Polonais, le parlement et le gouvernement.

M. Pietrzak a présenté une esquisse historique et l'état actuel des rapports entre l'État et l'Église, en mettant notamment en relief le rôle de l'Église durant la crise socio-politique 1980 - 1981, en particulier son rôle de médiateur. Il a parlé du rôle de l'Église après la proclamation et la levée de l'état de siège, en indiquant la convergence et aussi les différences de vues sur les questions telles que le rôle de l'Église dans la vie publique, les formes institutionnelles de la mise en oeuvre de l'entente nationale, l'appréciation de l'activité politique de certains membres du clergé, etc.

Le rapport de J. Stembrowicz était consacré aux différentes orientations de l'activité législative de la Diète, notamment pendant la 8^e législature (1980 - 1985). L'auteur a attiré l'attention sur l'intensification de cette activité du parlement laquelle toutefois n'a pas eu d'impact sur le rôle du gouvernement dans le domaine de la définition des directions primordiales de la politique de l'État. Les fonctions de contrôle de la Diète et des commissions parlementaires se sont accrues, grâce au règlement modifié du parlement. Les compétences de la Diète en matière de planification socio-économique ont été concrétisées. En appréciant positivement ces phénomènes, l'auteur constate qu'aux mécanismes économiques se sont substituées les réglementations juridiques et que le droit est traité comme un instrument de la politique courante.

Le rapport de A. Stelmachowski sur la propriété individuelle dans l'agriculture a exposé l'évolution des idées en cette matière depuis le Manifeste de Juillet et le décret sur la réforme agraire de 1944. L'auteur développe ensuite sa propre conception de la socialisation, en partant de la modification de la Constitution en 1983, garantissant le caractère durable des exploitations individuelles familiales. L'auteur arrive à la conclusion que la « socialisation » ou la « transformation socialiste » ne peuvent signifier étatisation ou collectivisation de la terre. Dans ce contexte il analyse les grands courants de la doctrine du droit civil, en concluant que la propriété privée ne décide pas en tant que telle du contenu des rapports sociaux. Car il dépend beaucoup du point de savoir comment fonctionne la propriété de l'État (industrie, transports, banques).

W. Suchecki a abordé le problème de l'expérience de la décentralisation dans le système socialiste, en confrontant les principes doctrinaux avec la pratique. Il a parlé de la réforme amorcée en 1957 en U.R.S.S. et des changements analogues en Pologne dans les années 1980 - 1985. Par ailleurs, l'auteur a débattu du problème de la décentralisation : 1^o sur le plan politique (le modèle du rôle dirigeant du parti et du gouvernement de coalition, la controverse sur le pluralisme) ; 2^o sur le plan économique (la planification stratégique centrale et l'autonomie des entreprises, le rôle des mécanismes de marché, l'appréciation de la réforme économique) ; 3^o sur le plan administratif (loi de 1983 sur les conseils du peuple et l'autonomie locale).

Les rapports français portaient sur des thèmes analogues.

M. Duverger a commenté les données concernant l'électorat français et les conséquences qui résultent de la division en deux forces politiques, d'une importance numérique rapprochée, de la gauche et de la droite, et aussi les effets éventuels de la rupture de la coalition entre les socialistes et les communistes et de l'apparition

de l'extrême droite sous forme de Front National de Le Pen. Dans cette situation, tant le parti socialiste que le RPR et l'UDF ont devant eux la tâche difficile de se concilier « l'électorat marginal ».

Le rapport de M. Monclaire a concerné le fonctionnement des symboles dans la formation de l'unité nationale en France, leur emprise sur le processus de l'intégration d'une société à différentes classes et couches sociales.

M. Frison-Roche a exposé le fonctionnement de l'Assemblée Nationale et du Sénat entre 1981 et 1985, en donnant des chiffres illustrant l'importance des différents groupes politiques (communistes, socialistes, gauche démocratique, UDF, RPR et encore, s'agissant du Sénat, Union Centre). L'analyse des travaux de l'Assemblée Générale depuis 1981 et aussi du Sénat démontre une sensible recrudescence — du point de vue du temps qui y était consacré — du débat budgétaire, politique ou législatif (le nombre d'amendements proposés par le gouvernement, les commissions parlementaires et les groupes de différents partis a considérablement augmenté, et ce sont les commissions et le gouvernement qui viennent au premier rang en ce qui concerne les propositions adoptées).

Dans son rapport sur l'Église, l'État et la société en France de 1981 à 1985, M. Donegani a donné une analyse sociologique des milieux catholiques en France, très diversifiés quant à l'acceptation des dogmes de la foi et quant aux pratiques religieuses. La France, dont les traditions laïques, est devenue un terrain d'âpres disputes religieuses, par exemple en matière d'écoles, sciemment attisées par la droite. La solution de compromis, adoptée en cette matière par le gouvernement socialiste, a suscité le mécontentement des fervents partisans de l'école laïque.

Y. Meny a abordé le problème de décentralisation qui avait suscité en France des discussions doctrinales sur la mise en oeuvre réelle de l'idée de la décentralisation cantonale, départementale et régionale. La droite, en rappelant que le gouvernement des socialistes et des communistes avait rompu avec la tradition jacobine en matière de centralisme, cherche en même temps à démontrer le caractère mitigé des réformes orientées vers la décentralisation, notamment dans les finances, les investissements, etc.

Le débat était axé sur les sujets abordés par les rapports polonais, ce qui semble compréhensible. C'était, en effet, le premier colloque de ce genre en France, avec la participation des représentants de la science du droit et des sciences politiques, sur les changements qui s'opèrent en Pologne depuis 1980.

Le colloque préparé depuis longtemps par M. Duverger et W. Suchecki a suscité un vif intérêt dans les milieux parisiens. Toutefois le Congrès International des Sciences Politiques qui se déroulait en même temps n'a pas permis de prolonger le débat animé au colloque. Il a porté sur des sujets tels que le pluralisme politique et idéologique, les origines des conflits, les formes du dialogue entre le pouvoir et la société, le processus de légitimation du pouvoir, les rapports entre l'État et l'Église, la décentralisation et les mécanismes de marché. Le débat était concret, encore que certaines interventions aient porté les marques, peut-on supposer, d'une analyse superficielle, et avait avant tout pour but de faire mieux comprendre les processus qui se déroulent en Pologne. Et tel était le sens de plusieurs interventions de rapporteurs et d'autres participants (G. Conac, J. Lagroye, P. Michel, J. Monda, E. Zaleski). Dans le débat ont également été abordées certaines questions méthodologiques, comme la crédibilité des sondages et la nécessité de préciser les divers sens que la science politique donne aux notions d'État et de société.

A la fin, J. Lagroye, directeur UER des Sciences politiques à la Sorbonne (Paris I), s'est déclaré convaincu que le colloque a été fructueux et utile et qu'il a pleinement confirmé la nécessité qu'on avait envisagée de le tenir.

Wiktor Suhecki